

Lettre du président de l'USS  
à l'attention des délégué(e)s de  
l'AD extraordinaire du 24 mars 2017  
(Annexe 2)

Berne, le 24 février 2017

**Assemblée des délégué(e)s extraordinaire du 24 mars 2017 :  
« Prévoyance vieillesse 2020 »**

Chères déléguées, chers délégués,

A l'Assemblée des délégué(e)s extraordinaire du 24 mars prochain, nous définirons la position des syndicats sur le projet « Prévoyance vieillesse 2020 ». Nous nous déterminerons sur :

1. La recommandation de vote sur l'article constitutionnel concernant la hausse de la TVA au bénéfice de l'AVS.
2. Le référendum sur le paquet « Prévoyance vieillesse 2020 ».

Ces décisions sont d'une portée exceptionnelle. Pour les syndicats. Et pour la politique des retraites en Suisse. Du fait que les syndicats ont influencé la politique suisse des retraites comme aucun autre mouvement. Pendant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, grâce aux décennies de lutte pour obtenir l'introduction de l'AVS. Ensuite, dans la lutte pour développer l'AVS. Et depuis le milieu des années 90, grâce aux victoires en référendum, pour la défendre contre les démantèlements prévus.

Le contexte de l'Assemblée des délégué(e)s du 24 mars 2017 est délicat. La votation finale sur « Prévoyance vieillesse 2020 » aura eu lieu à peine une semaine avant, le 17 mars 2017.

A l'heure actuelle, avant la session de printemps, deux concepts s'opposent : celui du Conseil des Etats et celui de la Commission du Conseil national. Cette dernière suit la position de l'Union patronale suisse et veut compenser les baisses de ce que l'on nomme le taux de conversion exclusivement dans le 2<sup>e</sup> pilier. Ce qui a comme conséquence une augmentation des contributions salariales. Cela ponctionnerait fortement les bas revenus et le segment inférieur des revenus moyens. Mais ce n'est pas tout. En même temps, un mécanisme pour relever l'AVS à 67 ans devrait être introduit. Le PLR et l'UDC détiennent avec les Verts libéraux une courte majorité au Conseil national.

La proposition du Conseil des Etats est soutenue par une majorité du centre et de la gauche. Nous n'avons certes pas non plus pu éviter l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans au Conseil des Etats. Ma proposition à cet égard n'a eu aucune chance. Les autres décisions sont toutefois positives. Tout d'abord, les rentes AVS seraient améliorées alors qu'elles ne l'ont pas été depuis longtemps. Au minimum 70 francs par mois ou 840 francs par an. En-

suite, le plafond pour les rentes de couple serait relevé de 150 à 155 %, ce qui améliorerait ces rentes d'au moins 1680 francs par an et d'au maximum 2712 francs par an.

Les autres décisions du Conseil des Etats sont aussi positives. Voici les plus importantes :

- Amélioration des rentes pour les salarié(e)s à temps partiel. Cela bénéficie principalement aux femmes.
- Garantie des acquis pour les rentes LPP pour tout le monde à partir de 50 ans. Le nouveau supplément de rente AVS s'ajoute aux rentes LPP.
- Si quelqu'un perd son emploi à partir de 58 ans, il peut conserver le droit à sa rente dans la caisse de son ancien employeur. C'est une importante amélioration de la protection des plus âgés. A l'heure actuelle, s'ils perdent leur emploi, ils doivent aussi sortir de leur caisse de pension et perdent ainsi leur droit aux prestations de leur ancienne caisse.
- Le financement additionnel de l'AVS par la TVA. Les gens ne vont pas sentir la première étape de hausse de 0,3 % parce que ce 0,3 % est déjà prélevé pour l'AI. Ce financement additionnel de l'AI se termine fin 2017. Il représente tout de même 1 milliard de francs. Sans ce nouvel article constitutionnel, ce milliard est perdu pour l'AVS.

Ce sont les raisons pour lesquelles j'ai accepté la proposition du Conseil des Etats. Bien que j'aie perdu sur ma proposition contre l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Les décisions prises par le Conseil des Etats comportent plus d'avantages que de désavantages.

Et en outre : si la hausse des rentes AVS que les associations économiques et la droite combattent âprement passait la rampe, ce serait la première amélioration de l'AVS depuis des décennies. Notre initiative AVSplus a été déterminante pour une hausse des rentes AVS. Avant celle-ci, une hausse des rentes AVS n'entraînait pas en ligne de compte au Parlement.

Nous n'avons malheureusement pas réussi à imposer une augmentation des rentes déjà versées. Nous avons toutefois pu empêcher toutes les détériorations pour celles et ceux qui sont déjà à la retraite. Juste pour rappel : le Conseil fédéral voulait supprimer la compensation garantie du renchérissement (l'indice mixte). La défense de la compensation du renchérissement et le financement solide de l'AVS sont dans l'intérêt des retraité(e)s. Et, ce n'est que si nous parvenons maintenant à briser le tabou de la hausse des rentes que d'autres hausses seront à l'avenir de nouveau possibles pour tout le monde.

Une semaine passionnante dans le débat sur les retraites nous attend. L'extraordinaire victoire contre la troisième réforme de l'imposition des entreprises nous aide dans ce débat.

Cordiales salutations.

**UNION SYNDICALE SUISSE**



Paul Rechsteiner  
Président